

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

**Commission permanente du 20 novembre 2023**

**Délibération n° CP-2023-2923**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Villeurbanne

Objet : Habitat - Autorisation donnée à l'office public de l'habitat (OPH) Est Métropole habitat, pour son propre compte, de déposer toutes autorisations administratives sur les parcelles métropolitaines cadastrées BY 40, BY 42 et BY 43 et situées rue Jara

Service : Délégation Ressources humaines et moyens généraux - Direction Patrimoine Maintenance

**Rapporteur** : Madame Béatrice Vessiller

**Président** : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 65

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 3 novembre 2023

Secrétaire élu(e) : Madame Fatiha Benahmed

Présents : Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, Mme Chadier, M. Charmot, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Duvivier, M. Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendaël, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés : M. Artigny (pouvoir à Mme Moreira), M. Cochet (pouvoir à Mme Nachury), M. Pelaez (pouvoir à M. Geourjon).

**Commission permanente du 20 novembre 2023****Délibération n° CP-2023-2923**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Villeurbanne

Objet : Habitat - Autorisation donnée à l'office public de l'habitat (OPH) Est Métropole habitat, pour son propre compte, de déposer toutes autorisations administratives sur les parcelles métropolitaines cadastrées BY 40, BY 42 et BY 43 et situées rue Jara

Service : Délégation Ressources humaines et moyens généraux - Direction Patrimoine Maintenance

La Commission permanente,

Vu le rapport du 31 octobre 2023, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

**I - Contexte**

Dans le cadre du projet Autre Soie situé à Villeurbanne, l'OPH Est Métropole habitat et Alynéa ont implanté de manière temporaire des habitats modulaires pour créer le centre d'hébergement d'urgence Musset qui comporte 21 places d'hébergements d'urgence.

Les travaux du projet de résidence sociale/pension de famille de la fondation Aralis vont prochainement débuter en lieu et place des modulaires du centre d'hébergement d'urgence Musset et nécessitent leurs déplacements.

L'OPH Est Métropole habitat a sollicité la Métropole de Lyon afin d'implanter de manière temporaire les habitats modulaires sur trois parcelles situées rue Jara à Villeurbanne. La Métropole est propriétaire de ces parcelles cadastrées BY 40, BY 42 et BY 43 relevant du domaine privé métropolitain.

**II - Description du programme**

L'OPH Est Métropole habitat entend installer 53 modules pour accueillir 21 familles, soit 100 personnes environ sur les parcelles métropolitaines BY 40, BY 42 et BY 43 d'une superficie totale de 1 832 m<sup>2</sup>.

Des travaux de réseaux et de fondation pour implanter les modulaires seront réalisés une fois les autorisations d'urbanisme délivrées.

L'objectif recherché étant de :

- libérer le site de l'Autre Soie afin que les travaux du projet de résidence sociale/pension de famille de la fondation Aralis débutent au 1<sup>er</sup> semestre 2024,
- poursuivre l'hébergement de familles déjà accueillies dans le centre d'hébergement d'urgence Musset et de les accompagner sur les problématiques de santé et d'accès aux droits, d'éducation et de parentalité,
- les accompagner jusqu'à l'intégration durable au sein d'un logement.

Le terrain propriété de la Métropole est mis à disposition, *via* une convention d'occupation temporaire, pour un projet d'hébergement.

Il est proposé d'autoriser l'OPH Est Métropole habitat à déposer toutes les autorisations administratives nécessaires à la réalisation du projet ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

#### **DELIBERE**

**1° - Autorise** l'OPH Est Métropole habitat, pour son propre compte, à :

a) - déposer toutes les formalités administratives nécessaires à la réalisation du projet sur les parcelles métropolitaines cadastrées BY 40, BY 42 et BY 43 et situées rue Jara à Villeurbanne,

b) - prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**2° - Cette autorisation** ne vaut pas autorisation de commencer les travaux.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Publié le : 21 novembre 2023**

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20231120-311529-DE-1-1 Date de télétransmission : 21 novembre 2023 Date de réception préfecture : 21 novembre 2023
---